



**À L'INTENTION DES :** Destinataires des factures de droits ~  
Toutes les sociétés déclarantes

**DATE :** 19 février 2002

**BULLETIN N°:** DQ – 2002-03  
Droits de déclarations déficientes

### **Nouveau manuel des droits de déclarations déficientes et Rapport sommaire des déclarations déficientes**

Veillez trouver ci-joints votre facture mensuelle de droits de déclarations déficientes et le rapport détaillé des déclarations déficientes. Nous vous annexons aussi le nouveau rapport sommaire des déclarations déficientes. Ce rapport regroupe tous les droits de la période de facturation pour votre société par Plan, Genre de frais et Genre. Vous avez ainsi un aperçu rapide de vos droits mensuels.

Ces rapports mensuels sont un outil important pour vous aider à comprendre les droits auxquels votre société s'expose dans le cas de déclarations déficientes et en retard. Afin de minimiser ou d'éliminer ces droits, vous devriez encourager votre personnel responsable des déclarations à faire au BAC à se familiariser avec les raisons de la survenance des droits et à prendre les mesures qui s'imposent. En particulier, si les erreurs en suspens représentent une grande partie de votre facturation mensuelle, vous pouvez réduire ces droits à l'avenir en vous assurant que votre personnel fasse diligence dans la correction des erreurs dans le délai prévu.

Cette facture est la première à refléter des **droits réduits** pour les corrections d'erreurs comme nous l'avons fait savoir dans une lettre datée du 12 novembre 2001 (annexée à votre facture d'octobre). En outre, pour donner suite au bulletin de la Qualité des données DQ 2001-02, nous vous annexons le nouveau Manuel de référence des droits de déclarations déficientes.

Comme vous le verrez dans le manuel en question, vous êtes dispensés des droits de déclarations déficientes qui totalisent moins de 25,00 \$ par mois. Dans le passé, vous n'auriez pas reçu de rapport détaillé pour ce montant. Toutefois, afin de vous tenir pleinement au courant de l'état de vos droits de déclarations déficientes, nous enverrons maintenant le rapport détaillé même si les droits font moins de 25,00 \$ au total. Ainsi, il se peut que des droits d'erreurs en suspens atteignent éventuellement plus de 25,00 \$ en s'accumulant et devenir ainsi facturables. Le rapport mensuel détaillé fait en sorte que vous êtes au courant de tous les frais pour erreurs en suspens qui peuvent être en train de s'accumuler.

(.../2)

Dans certains cas, le BAC renonce aux droits de déclarations déficientes. Si cela se produit, le montant total dont vous serez dispensés figurera à votre facture. Par exemple, nous avons dernièrement amélioré les contrôles NIV qui, nous le savons, augmenteront les droits d'erreurs. Afin d'amortir l'impact de ce système, nous avons réduit les droits applicables mais nous dispensons aussi de tous droits qui y sont afférents pour les quatre premiers mois de 2002. Le montant total auquel nous aurons renoncé figurera à la facture de même que dans les deux rapports de droits de déclarations déficientes.

Si des questions ou des préoccupations se font jour au sujet des rapports ci-joints ou du manuel, nous vous prions de les adresser à l'une des personnes-ressources dont le nom figure ci-dessous.



Gary Kapac  
Vice-président adjoint  
Gestion de la qualité des données

### **Personnes-ressources**

Amin Panjwani, Directeur adjoint intérimaire, Poste 239, [apanjwani@ibc.ca](mailto:apanjwani@ibc.ca)  
Alan Liu, Analyste principal de la qualité des données, Poste 106, [aliu@ibc.ca](mailto:aliu@ibc.ca)

Robert Bougie (AQD) Poste 290 <a href="mailto:rbougie@ibc.ca">rbougie@ibc.ca</a>	Gina Chong (AQD) Poste 218 <a href="mailto:gchong@ibc.ca">gchong@ibc.ca</a>	Ken Chung (AQD) Poste 458 <a href="mailto:kchung@ibc.ca">kchung@ibc.ca</a>	Khatai Lim (AQD) Poste 297 <a href="mailto:klim@ibc.ca">klim@ibc.ca</a>	Lynn Picard (AQD) Poste 113 <a href="mailto:lpicard@ibc.ca">lpicard@ibc.ca</a>
--	---	--	---	--